République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260512-3DBC120526-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 12 mai 2026	N°3dbc120526

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Mardi 12 mai 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 6 mai 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Stéphane BERGOT, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, David KERLAN, Gwendal LE COQ, Jean-Christophe FERELLOC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD

EXCUSES : Mickaël ABARNOU, Philippe LE POLLES

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du réservoir sur tour du Drennec

La Communauté de Communes du Pays des Abers souhaite réhabiliter le réservoir sur tour (château d'eau) du Drennec.

Ces travaux consistent notamment à une réhabilitation et/ou renouvellement :
- de la paroi extérieure de la tour et de la cuve
- de l'intérieur de la cuve et du local sous cuve
- de l'accès en partie supérieure de la cuve et la plateforme au-dessus de la cuve
- de la cuve et sous-face de la coupole de couverture et du lanterneau central
- de l'étanchéité entre le lanterneau et la coupole
- de l'ensemble des tuyauteries
- des équipements électriques et de l'automatisme.

Ces travaux sont indispensables au bon fonctionnement et à l'exploitation de l'ouvrage ainsi qu'à sa pérennité dans le temps.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays des Abers sollicite auprès du Conseil Départemental du Finistère un financement au titre des aides pour la réhabilitation du réservoir.

Le plan de financement proposé (en € TTC):

Maitrise d'œuvre	18 000 €
Travaux de réhabilitation du réservoir	330 000 €
Maitrise Œuvre + Travaux	**348 000 €**
Financement sollicité - Conseil Départemental du Finistère	60 000 €
Montant restant à la charge de la CCPA	288 000 €

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser le Président à solliciter les subventions précisées, ainsi que tout financement complémentaire qui pourrait être attribué ultérieurement.

Fait et délibéré à Plabennec le 20 mai 2026,

Le Président,



Monsieur Jean François TREGUER